



NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

104 N° 2 1982

Évangile et placements financiers

Gabriel MARC

p. 201 - 222

<https://www.nrt.be/en/articles/evangile-et-placements-financiers-938>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Evangile et placements financiers *

Les propos suivants ont une histoire. Ils sont eux-mêmes une étape dans une histoire, qui est loin d'être terminée. C'est ce qui explique leur caractère d'esquisse, dont je prie à l'avance que l'on m'excuse.

Voici comment les choses se sont passées.

Curieusement on parle peu, en France, de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. On la connaît mais on ne s'en émeut guère. Cette Afrique-là n'est pas celle de nos relations historiques. C'est l'affaire des Allemands, des Hollandais, des Anglais, qui en ont été les colonisateurs. Pourtant, il y a quelques années, une sensibilisation plus forte s'est manifestée ici ou là en France, liée à une appréciation des droits de l'homme en général. Divers événements sont venus l'aviver et notamment, me semble-t-il, la livraison d'usines nucléaires, il y a cinq ans, qui a révélé au public les liens financiers existant entre les affaires françaises et les affaires sud-africaines, entre le gouvernement français de l'époque et le gouvernement sud-africain. Dans le même temps l'on découvrait l'usage généralisé de la torture comme moyen de gouvernement dans bon nombre de pays d'Amérique latine, pourtant réputés catholiques, alors que la France commerçait avec ces pays, en particulier pour la fourniture d'armements.

Dès lors des chrétiens, isolés ou regroupés, qui ont des participations financières dans des affaires liées au développement de l'Afrique du Sud ou au commerce avec les pays d'Amérique latine, se sont demandé s'il ne fallait pas les liquider, et même si l'on ne devrait pas exercer sur les placements une vigilance plus grande et autre que celle qui concerne le seul rendement financier : boycotter certains placements, en promouvoir d'autres.

C'est affirmer en principe qu'il y a de bons et de mauvais placements. *On est là en pleine dimension éthique : quels peuvent être les critères du bien et du mal en matière de placements financiers ?*

* Ces pages reprennent avec de légers remaniements la teneur d'une communication présentée en mai 1981 à la rencontre des économistes des instituts religieux féminins de France. Membre de la Commission française Justice et Paix, l'auteur a été récemment élu Président du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement et Président du Comité de continuité européen des Commissions Justice et Paix. (N.d.l.R.)

C'est la question que m'avaient posée les économes des instituts religieux masculins il y a deux ans. Je n'aurais pas dû accepter d'y répondre, car cela m'a plongé dans un dossier qui semble maintenant n'avoir pas de fin. Je l'ai fait quand même, convaincu a priori qu'il y avait, sur le sujet, une littérature abondante qu'il suffisait de dénicher. A mesure que le terme de mon intervention approchait, j'ai dû déchanter ; je n'ai rien trouvé, et ceux que j'ai consultés ne m'ont pas aidé. Je suis parti bravement à la bataille, armé de mes seules convictions et des connaissances que je pouvais avoir des institutions financières de notre pays. J'ai développé alors une position de militant, quelque peu épris de la radicalité évangélique, m'efforçant de discerner grossièrement le bien du mal dans le maquis d'une réalité complexe et mélangée.

Le texte en a été diffusé largement par la Commission Justice et Paix auprès de toutes sortes de publics. A ma connaissance il en est parti 700 exemplaires, sans compter les photocopies et rediffusions qui ne m'ont pas été signalées. C'est pour moi la preuve qu'il y a là une vraie question pour bon nombre de chrétiens. Certains d'entre eux m'ont écrit leurs réactions, notamment après que j'aie fait, sur ce thème, une chronique dans le journal *La Croix* ! Et puis des groupes organisés s'en sont emparés, un relais d'industriels de l'ACI (Action Catholique des milieux indépendants), un groupe de travail du MCC (Mouvement des Cadres Chrétiens), une équipe de MCC de grands responsables, un groupe du CFPC (Comité Français du Patronat Chrétien) de banquiers et de boursiers, d'autres encore. Ils ont produit des textes dont je vais me servir pour le présent exposé. C'est très intéressant.

En revanche, j'ai enregistré un échec du côté des théologiens moralistes. Le Président de la Commission française Justice et Paix, Monseigneur Ménager, Archevêque de Reims, a écrit par deux fois aux Facultés catholiques pour obtenir des concours. Il n'y a pas eu de suite. Peut-être est-ce de ma faute, peut-être n'ai-je pas harcelé suffisamment les quelques moralistes que l'on nous a cités.

A vrai dire, plusieurs ont ingénument reconnu qu'ils étaient sur d'autres chantiers, en général de morale familiale, conjugale et sexuelle. Il est vrai, je l'apprends une seconde fois aujourd'hui à mes dépens, qu'une recherche éthique dans le domaine financier représente un investissement intellectuel considérable, disproportionné avec un exposé comme celui-ci. Pourtant, on ne comprend pas l'absence de recherche dans ce domaine, alors que les placements en cours des Français représentent 85 % du produit intérieur brut de notre pays, soit quelque chose comme 2.000 milliards de francs en 1980 ! Un cinquième (et peut-être un quart) est détenu par des chrétiens qui vont à la messe régulièrement et fidèlement.

Cela ne vaut-il pas que l'on s'interroge un peu ? D'autant qu'on trouverait des situations équivalentes dans la plupart des pays occidentaux, pétris de christianisme.

Je propose deux développements successifs. Dans le premier, avec les éléments dont je dispose, j'essaierai de faire le point, à partir du dossier tel qu'il est, de la possibilité d'une éthique de placements. Dans une seconde partie j'examinerai les possibilités de mise en œuvre d'un témoignage.

I. — DE L'ÉTHIQUE AU TÉMOIGNAGE

Si j'ai intitulé ainsi cette première partie, c'est parce que je doute maintenant de la possibilité d'élaborer une éthique dans le domaine des placements, ou alors, ce serait à très gros frais. Certes, je ne suis pas moraliste et je pense qu'un homme de métier récuserait mon doute.

Mais il faudrait d'abord qu'il surmonte la lecture du dossier que j'ai constitué. En définitive, il semble à cette lecture que tout se justifie par l'Évangile dès lors qu'il est admis, et aucun de mes correspondants ne met cela en doute, que l'ordre libéral du monde est une expression de l'Évangile. Cela restreint considérablement le champ d'une éthique. C'est donc une première raison de douter. Une seconde, c'est que dans la complexité de l'économie, le bien et le mal, l'ivraie et le bon grain sont indissocialement mélangés dans la plupart des cas. Ainsi ne peut-on que très difficilement imaginer de bonnes pratiques.

Pourtant, face à ces raisonnements qui ne peuvent aboutir, il y a le double appel d'une radicalité évangélique qui valorise pauvreté et solidarité, et d'une masse d'hommes, de femmes et d'enfants faméliques et misérables, qui crient justice et attendent de nous, les disciples de Jésus, un témoignage efficace. Je propose donc d'examiner les trois points suivants : 1. une éthique dévoyée en justification ; 2. le mélange indissociable du bien et du mal ; 3. la nécessité du témoignage.

1. *Une éthique dévoyée en justification*

Une éthique suppose une vue objective des choses ; or l'examen du dossier que je possède montre que l'objectivité est hors d'atteinte : je ne dispose que de plaidoyers. Il va de soi, pour mes correspondants, que l'éthique ne peut se déployer à l'aise que si l'on accepte d'abord de considérer le libéralisme économique com-

me seul compatible avec le christianisme. Cela est d'ailleurs confirmé, pense-t-on, par la doctrine sociale de l'Eglise jusqu'au discours de Jean-Paul II au Brésil. A bien lire ce dossier, on a le sentiment d'entendre le pharisien qui se justifie lui-même, parce qu'il s'estime dans le droit fil de la volonté de Dieu. A vrai dire, la tentation pharisaïque grandit avec l'étendue des pouvoirs financiers et, quand il y a doute, il s'empare surtout de ceux qui participent habituellement à des mouvements où l'on pratique la révision de vie. Cela donne un paysage contrasté, mais dans lequel domine largement la justification : on justifie la banque, la bourse, la spéculation, l'entreprise, telles qu'elles fonctionnent effectivement.

Voyons cela rapidement d'un peu plus près.

A. Le premier groupe de justifications est bien connu, c'est celui qui s'appuie sur une « théologie de la création ». Dieu a remis la création à l'homme pour qu'il l'achève. A partir de ce principe on peut justifier évidemment beaucoup de choses. A commencer par l'économie telle qu'elle est vécue actuellement, et surtout depuis un tiers de siècle. Progrès technique, agrandissement indéfini des fortunes, croissance économique, enrichissement avec ou sans cause, spéculation, services bancaires, tout y passe.

Au fil des communications on peut noter des choses comme ceci :

— l'entreprise est d'abord un être vivant, qu'il faut développer, c'est sa vocation première. En même temps, elle a pour vocation de satisfaire des besoins, ce qui est un service, et de fournir des emplois, ce qui en est un autre. Il en va de même de la banque, qui est un pur service entre demandeurs et offreurs de capitaux : « la banque est un instrument que l'homme s'est donné pour achever la création, comme le Seigneur l'y invite. »

— l'économie ne repose pas sur l'impérialisme, l'accaparement, la domination, mais sur l'aménagement, en vue de leur mise en valeur, des biens et ressources dont l'homme dispose grâce aux matériaux de la terre et à ses facultés intellectuelles : « l'économie est création de richesses, service des consommateurs, rassemblement d'hommes, source de dynamisme, volonté de soumettre la terre, terrain de solidarités, de prises de responsabilités, de dévouement à la chose collective, de progrès individuels et collectifs. »

— la richesse est une récompense de Dieu, elle est un moyen au service de la générosité et du partage. Dans la Bible sont encouragés ceux qui valorisent les biens de ce monde, seuls sont rejetés ceux pour qui l'argent est une fin qui les rend esclaves. Les citations fragmentaires à l'appui de cette thèse venant de l'An-

cien Testament ou du Nouveau, sont nombreuses. Même Amos est mis à contribution, ce qui est un comble !

B. Le second groupe de justifications, c'est qu'il y a une morale de la banque, comme il y a une morale de l'entreprise. Le banquier ne doit pas prendre de risques exorbitants. Il doit refuser l'usure et conseiller à ses clients industriels de ne pas s'aventurer au-delà de certaines limites. « La morale de la banque c'est son image de marque. » La morale de l'entreprise, c'est le profit, qui est un signe de santé et une obligation vis-à-vis des actionnaires, avant d'être un gain. La banque n'a pas à juger moralement ceux à qui elle prête sur ce qu'ils font de l'argent ; la morale n'est pas dans l'usage de l'argent mais dans l'honnêteté ou la malhonnêteté de la collecte.

C. Un troisième groupe de justifications réside dans l'affirmation de la responsabilité individuelle, alors que les institutions n'auraient pas de vraie responsabilité éthique. L'argent est neutre et c'est l'usage de chacun qui est moral. « L'éthique est une affaire individuelle liée à la marge d'appréciation de chacun. » « Ce n'est pas la production de l'argent qui est morale, mais ce que chacun en fait. » « Pour chacun, le moral c'est ce qu'il croit être moral, il n'y a pas de morale pure. » J'observe au passage que si mes correspondants sont nombreux à renvoyer l'éthique au for individuel, ils sont en revanche très peu nombreux à développer la manière dont ils traitent la question à ce niveau pour leur propre compte.

D. Un quatrième groupe de justifications, c'est que des pratiques inspirées de la radicalité évangélique pourraient s'avérer pires que les pratiques actuelles, « le Ricard est un moindre mal vis-à-vis du mortel pastis clandestin ». « Si ce n'est pas nous qui vendons des armes au Tiers Monde, nos concurrents le feront. » « Le boycott n'est pas une bonne manière : il est contraire à la doctrine de la création, qui n'appelle que des mesures positives ; c'est une arme inspirée par la haine, donc contraire à l'Évangile d'amour ; d'ailleurs ce sont les peuples qui souffrent du boycott de la politique de leurs gouvernements : si l'on n'aidait pas l'Afrique du Sud, les Noirs n'auraient pas d'emploi. Et enfin si l'on n'aide pas l'Afrique du Sud, le Chili ou l'Uruguay, ce sont les communistes qui y prendront le pouvoir. »

E. Un cinquième groupe de justifications, enfin, porte sur des pratiques secondaires mais non négligeables. « La thésaurisation sous forme d'or peut apparaître comme une stérilisation économique, mais la contrepartie de cet or est bien versée quelque part et

elle alimente en fait les circuits économiques. Elle n'est donc pas contestable. Il existe bien, en d'autres domaines, une mauvaise spéculation au regard de la déontologie des affaires, mais la spéculation en général a une valeur morale positive, elle correspond à des opérations à haut risque qui animent le marché financier lequel, sans cela, serait trop atone pour rendre le service que l'on attend de lui. Enfin les patrimoines personnels, qui sont critiqués par les envieux, ont une fonction sociale : ils constituent des moyens de préserver les acquis de l'histoire, de partager leur beauté avec ceux que l'on invite, d'élever des enfants dans le sens du beau et dans un milieu qui les grandit. »

Ces cinq catégories de justifications et les citations dont je les ai émaillées ne sont pas des inventions. Elles figurent dans le courrier de mes correspondants. Y figure également, de manière quelque peu contradictoire à première vue, la récusation de toute tentative d'éthique des affaires. Elle n'est jamais, à seconde vue, que l'expression d'une crainte diffuse de voir opposer la radicalité évangélique à des pratiques auxquelles on est attaché. Elle est exprimée ainsi par quelqu'un : « Si l'on entend par éthique un ensemble plus ou moins codifié de règles morales auquel devrait se référer, dans l'absolu, tout investissement chrétien, je réponds sans hésiter qu'un tel code n'existe pas et n'a pas à exister. » Je serais a priori assez d'accord avec cela, si c'était pour aller plus profond, dans cet au-delà de la loi que le Christ met en avant si souvent. Mais c'est le contraire. Cette affirmation est posée pour récuser à l'avance toute tentative de moralisation. La morale qui est acceptable, c'est la bonne règle présidant aux affaires et à la banque. En revanche le moralisme est insupportable parce qu'on le suspecte de considérations idéologiques. « Les chrétiens ne doivent pas s'ériger en groupe de pression pour essayer d'imposer à leurs concitoyens leur conception de la morale, sinon on risque de glisser sur un chemin extrêmement dangereux : c'est la censure, la fin des libertés individuelles, les ayatollah, la guerre sainte. » Nous voilà prévenus que la présente recherche est sans objet, voire dangereuse.

Bien sûr, quand ce sont des groupes qui m'écrivent, ils font souvent mention de désaccords entre leurs membres sur tel ou tel point, et des nuances existent ici ou là sur les aspects que j'ai relevés. Par ailleurs il est clair, parce que j'en connais un grand nombre, que ces correspondants sont d'une droiture et d'une sincérité au-dessus de tout soupçon. Je ne doute pas qu'ils nuanceraient eux-mêmes la vision des choses qu'ils m'ont exposée s'ils pouvaient se lire l'un l'autre, et s'ils consentaient à regarder les

usages de ceux qui ne se piquent pas de droiture. Il n'empêche qu'ils mesurent mal, faute de recul et de « révision de vie », combien ils sont incorporés dans des systèmes de valeurs socio-professionnels très particularisés. A lire ce que je viens de relever, on croit rêver plus d'une fois. Sans même reprendre les raisonnements sophistiqués qui conduisent à justifier des pratiques financières contestables et élitistes à partir de fragments évangéliques, on peut au moins se poser quelques questions.

A qui fera-t-on croire que l'entreprise est seulement au service des besoins des consommateurs et de l'emploi de la main-d'œuvre ? Aux salariés qui ne trouvent pas d'emploi et dont la moitié sont payés moins d'une fois et demie le salaire minimum ? Aux consommateurs, qui sont obligés de se constituer en associations pour obtenir des produits sains ? Aux affamés du monde, dont les besoins élémentaires ne sont aucunement satisfaits, même pas la ration calorique desurvie, parce qu'ils ne sont pas solvables ? Dans nos pays opulents il y a beau temps que l'entreprise est d'abord créatrice des besoins qu'elle prétend satisfaire : a-t-on vraiment « besoin » de walk-man, de magnétoscope, de cafetière pour tableau de bord de voiture, de couteau électrique, de voitures roulant à 200 km/h et autres gadgets tous aussi frivoles les uns que les autres, alors que 1.200 millions d'êtres humains n'ont à boire que de l'eau croupie ?

A qui fera-t-on croire que les entrepreneurs et les banquiers ne sont que les serviteurs désintéressés du corps social, alors qu'ils reconnaissent, dans toute la littérature où ils parlent d'eux-mêmes, qu'ils sont motivés par la réussite et surtout le pouvoir, et qu'ils sont les mieux à même de se constituer des patrimoines ? A qui fera-t-on croire que le boycott de certaines entreprises a pour effet de peser sur le développement des peuples, alors que les Noirs d'Afrique du Sud sont arrachés à leurs familles pour constituer la main-d'œuvre sous-payée des exploitations industrielles ; alors que les paysans latino-américains sont arrachés de leurs terres parce que, occupants de toujours, ils n'ont pas de titres de propriété à faire valoir face aux grandes affaires qui ont besoin de terre ; alors qu'un peu partout les peuples sont les premières victimes de guerres dont les armes sont produites chez nous ?

Qui rêve ? Qui est idéologue ? Qui est groupe de pression ? En définitive, il y a deux attitudes possibles face aux préceptes évangéliques. L'une est celle de la justification. Elle est celle des riches, des puissants, des savants. Elle consiste à construire des déontologies professionnelles et des spiritualités individuelles à partir de morceaux de la Parole de Dieu isolés et redécoupés en fonction

des situations où l'on se trouve. Il n'y a pas d'éthique possible dans ces conditions : le bien c'est ce que l'on fait, le mal c'est ce que les autres font ou recommandent de différent. Historiquement on a tout justifié : le travail des enfants, la traite des nègres, le génocide des Indiens, et aujourd'hui l'apartheid et les régimes de sécurité nationale où la torture et la terreur blanche sont élevées au rang des moyens habituels de gouvernement.

L'autre attitude, c'est celle consistant à penser que c'est Dieu qui justifie, que l'Evangile ne justifie que Dieu, parce qu'il est sa Parole et sa proposition pour des hommes qui ont besoin de conversion pour y accéder. L'Evangile est critique de toutes nos pratiques quand elles sont d'un autre esprit que celui de Dieu, et elles le sont toutes, peu ou prou. J'ignore, parce que je ne me suis pas posé la question, si l'on peut fonder une éthique évangélique compatible avec les affaires en prenant au mot les exigences les plus radicales. Je ne me suis pas posé la question parce que je crois que l'« imitation de Jésus-Christ », dans la relation économique et sociale de nos sociétés complexes, constitue une dimension existentielle qui transcende toute éthique.

2. *L'indissociable mélange du bien et du mal*

Ainsi donc une éthique est difficile à concevoir pour les affaires. A supposer qu'on veuille pourtant, tant bien que mal, chercher à servir l'humanité au travers des placements financiers, il apparaît vite que la mise en œuvre d'une éthique bute sur la complexité des circuits économiques où sont inextricablement mêlés de bons et de mauvais éléments. Si l'on veut finaliser moralement les choix financiers on risque fort, dans la plupart des cas, de ne plus savoir que faire.

Et pourtant, l'on ne peut se contenter de thésauriser stérilement par refus de toute compromission, alors que l'économie a besoin d'argent pour prospérer, ici et dans les pays pauvres et lointains. « Le péché, dit quelqu'un, c'est l'argent qui dort. » Il a raison.

Mes correspondants font deux remarques principales. La première, c'est que toute entreprise mérite des participations financières lorsqu'elle a besoin d'argent, quelle que soit sa fabrication, car elle a une fonction sociale, elle crée des emplois. Par le réinvestissement des profits elle crée des capacités de production qui servent des besoins. Par ses activités éventuelles dans les régions déshéritées ou dans le Tiers Monde elle participe à l'aménagement du territoire et au développement des peuples pauvres. On doit même passer outre aux régimes dictatoriaux, car les peuples profitent de la croissance économique que l'on y introduit. Et de citer l'Es-

pagne franquiste qui a accédé à la démocratie grâce à la croissance économique du peuple, et l'Iran, qui était en passe de réaliser un décollage économique au moment où les Etats-Unis ont laissé tomber le Shah, abandonnant le pays à une révolution obscurantiste. En un mot, en finançant les entreprises, par banques interposées ou non, on finance leurs finalités sociales, qui sont évidentes. En s'abstenant ou en boycottant, on crée quelque part un manque qui se traduit en chômage ou en sous-développement. Le mal d'une production discutable est mêlé au bien de la croissance.

La seconde remarque que formulent mes correspondants, c'est que la destination des productions échappe en quelque sorte à l'entrepreneur et, en tout cas, à peu près complètement aux actionnaires. Une entreprise sidérurgique peut vendre des tôles qui iront aussi bien à la fabrication des autos que des chars. Son financement exclut a priori la connaissance des destinations. De même une obligation pour Electricité de France est destinée à financer la production d'électricité nécessaire au pays, mais on ne sait si elle financera une centrale thermique ou une centrale nucléaire alors que l'on peut désapprouver ce dernier type d'installation. Une action de société électronique pourra servir à l'amélioration de la qualité de la vie ou au perfectionnement de radars militaires. La même pellicule servira à faire aussi bien des films culturels que des films pornographiques, etc.

En définitive les groupes industriels auprès desquels se font les placements ont la plupart du temps des produits neutres à usage indifférencié, ou bien leurs productions différenciées sont nombreuses et il y en a presque toujours une qui est contestable, par exemple un département travaillant pour la fabrication des armes. Faut-il jeter le tout parce que l'on conteste une partie ? Et puis, il faut bien une défense nationale. Enfin les grands groupes d'affaires ont constitué de tels réseaux de participations croisées et de filiales plus ou moins spécialisées qu'aucun d'entre eux n'échappe à quelque reproche que ce soit. La plupart des banques où nous avons nos comptes ont des participations en Afrique du Sud, par le biais de filiales discrètes ou d'affaires industrielles. Il faudrait boycotter les trois quarts des banques, si on ne veut pas soutenir involontairement le régime politique d'Afrique du Sud.

L'un de mes correspondants conclut ainsi : « L'économie est un monde trop complexe et trop changeant pour qu'une morale économique puisse être autre chose qu'une morale de situation. A part quelques cas précis (porno, racket, chantage) existe-t-il vraiment des professions et des entreprises qu'il conviendrait de supprimer parce qu'immorales ? »

Il y aurait beaucoup à dire évidemment sur tout ce que je viens de citer. Bornons-nous à constater que le monde des affaires s'est structuré de telle manière qu'on ne peut se situer devant lui que de manière manichéenne. On doit le considérer comme tout bon ou tout mauvais. Et cette considération est piégée. Ou bien l'on admet que la croissance est, de soi, bonne et nécessaire, auquel cas tout le monde des affaires est globalement bon et le problème éthique est résolu. Ou bien on conteste la croissance à n'importe quel prix, par n'importe quel moyen, et avec n'importe quel contenu, et l'on se voit accuser d'irresponsabilité, de subversion. Le mal, c'est alors le contestataire.

Je note qu'à aucun moment mes correspondants ne s'interrogent sur la finalité sociale des investissements publics, alors qu'elle peut faire l'objet d'une préférence des détenteurs de capitaux. Je note aussi qu'à peu près aucun ne dit comment il place son argent personnel et quelle est la réflexion qu'il se fait lorsqu'il décide, en chrétien, de l'usage de ses économies.

3. La nécessité du témoignage

Après lecture du dossier fourni par les groupes cités, on est obligé de conclure à l'extrême difficulté d'une éthique, de normes pratiques définissant le bien et le mal en matière de placements financiers dans l'économie. Impossibilité d'une éthique des intentions, puisque celles-ci sont réputées au-dessus de tout soupçon. Impossibilité d'une éthique des finalités, puisque celles-ci sont si étroitement mêlées que bien et mal sont indissociables. La recherche malgré tout d'une éthique risquerait à mon sens d'apparaître comme une occupation frivole, car nous sommes pris en tenailles entre le cri à l'agonie du Christ et le cri de justice d'un immense monde de misère.

Il faut laisser aux pharisiens leurs exercices de justification et plonger dans cette dimension enveloppante qui est celle de la foi, saisie à la racine de l'être et qui le fait vivre ; saisie aussi dans l'appel du Christ à nous transformer pour transformer le monde. A ceux qui cherchent le repos de la justification, il faut opposer en contraste l'angoisse d'une transformation effective de nos cœurs et des institutions où nous sommes acteurs. En un mot, si l'éthique est si emberlificotée qu'elle nous ligote sans même émerger, fabriquons un témoignage qui manifeste notre volonté d'imiter radicalement le Christ dont nous nous réclamons. Et tant pis pour ce qu'en diront les esprit forts. Le témoignage public est nécessaire pour tous les croyants qui se sont brûlés à la passion du Christ, au dialogue mystique avec lui. Il nous faut témoigner pour la jus-

tice de Dieu et en assumer le risque. C'est la Croix, qui, semble-t-il, n'a pas cours en affaires. Dans la foi, nous ne pouvons échapper à une double contrainte qui est celle même du message évangélique et celle de son incarnation aujourd'hui dans un ordre du monde injuste, qu'il faut transformer. Dans l'étude faite il y a deux ans, j'avais systématiquement opposé, en deux courts paragraphes, l'esprit du Royaume annoncé par Jésus-Christ, fait de don de soi et de sa vie, de pauvreté, et l'esprit du monde tel qu'il se manifeste dans la responsabilité économique, fait de domination et de volonté de puissance. Cela est resté en travers de la gorge de mes correspondants quand ils exerçaient des responsabilités. Pourtant il faut bien se placer devant la radicalité de l'appel évangélique.

Ma conviction à cet égard repose sur une longue méditation qui est celle de l'Eglise depuis deux mille ans sur le contenu de sa foi. Elle est essentielle, elle est lumineuse. Jésus nous a révélé quelque chose d'inouï, c'est que Dieu est don, qu'il est amour, oblation, tendresse, humilité. Il manifeste cela dans sa relation à l'homme en lui envoyant celui qui est le plus précieux pour lui : le Fils, celui que nous appelons Jésus. L'homme, cette créature dangereuse, encombrée par sa liberté, se voit aimé, patiemment, par un Dieu qui ne cesse de se donner à lui et lui propose sa propre liberté, celle qui le fera libre comme il l'est lui-même. Il faut pour cela que l'homme se convertisse, qu'il se retourne, et devienne don à son tour comme Dieu. Je lis souvent, pour me rappeler cela, le récit de la Tentation au désert où Jésus prend clairement le contre-pied des attitudes humaines les plus courantes, toutes fondées sur la domination. Si Dieu fait cette proposition, c'est parce qu'il vit l'immense fécondité du don mutuel, il est Père et Fils dans l'unité de l'Esprit.

Dans l'humanité pécheresse les rapports ne sont plus ceux-là depuis qu'il y a des sociétés : ils sont de domination, de hiérarchie, et ils sont dissymétriques. Il y a des dominants et des dominés sans possibilité de mutualité : pour les pauvres il ne reste que la révolte, et elle est impitoyablement écrasée. Dans le Royaume que Jésus prêche aux hommes, il est demandé à chacun de se donner à l'autre au travers de l'avoir, du savoir et du pouvoir, et ceci rend possible une réciprocité, une mutualité qui est précisément la vie même de Dieu. Elle crée une unité, une communion, une société à l'image trinitaire : c'est l'Eglise. On est là au fondement même du témoignage que l'Eglise doit donner, au fondement même d'un comportement utilisant tous les moyens que donne la société et d'autres qu'il faudrait inventer. Il faut manifester de manière transparente et engagée de quel esprit nous sommes, à quelque prix que ce soit.

Cet esprit en contraste des ambitions humaines, c'est la pauvreté. Il est bien exact que l'aménagement de la terre a été confié à l'homme. Mais quand on a dit cela, on n'a rien dit, car cet aménagement n'est pas n'importe quoi, ne peut être obtenu n'importe comment. On le mesure bien maintenant où l'on voit que l'économie et la guerre sont deux aspects interchangeables d'une volonté de domination de l'homme par l'homme, aboutissant à un cortège scandaleux et inacceptable de misères pour des milliards d'hommes. La seule alternative est celle de l'Evangile : ce qui fera réussir l'aménagement de la terre, c'est la conversion de la volonté de domination en volonté de don. C'est celle-là qu'il nous faut manifester. Paul en a l'intuition lorsqu'il écrit dans l'épître aux Romains : « la création attend avec impatience la révélation des Fils de Dieu ». Les fils de Dieu, ce sont les fils du don.

Ceci nous oblige absolument, mais ce qui nous oblige également c'est l'état présent du monde, qui crie justice, justice auprès des nations réputées chrétiennes. A l'exception du Japon, les nations qui dominent l'économie mondiale sont des nations chrétiennes. Les grandes affaires y ont leurs sièges et elles sont globalement responsables d'un ordre du monde qui n'a profité qu'à elles. Ces nations ont vécu et vivent encore sur la substance des pauvres. Mais en leur sein même, elles ont laissé proliférer des minorités, parfois très importantes, d'exclus de la croissance et de l'opulence.

La moitié des chrétiens vivent dans le quart le plus riche de la planète. Il n'y a presque pas de chrétiens parmi les masses immenses de l'Asie. Et si un bon tiers des chrétiens vivent en Amérique latine, le plus grand nombre y est appauvri, exproprié, torturé, violé, tué, par d'autres chrétiens voulant à leur tour constituer des empires fonciers ou industriels qui leur permettront des victoires dans la guerre économique mondiale. Cet état du monde, où la responsabilité des nations chrétiennes est totale, est en contradiction avec l'Evangile. Les chrétiens pauvres se révoltent, les autres se détournent. Qui pourrait croire que Dieu est don quand les nations qui se réclament de lui sont si rapaces ?

Il faut remettre l'Evangile debout. Tout peut y concourir, y compris les placements financiers que nous faisons de nos trésoreries ou de nos économies. C'est ce que nous allons tenter d'esquisser dans une seconde partie.

II. — TÉMOIGNER PAR LES PLACEMENTS

Il peut sembler à première vue contradictoire de se servir des institutions du monde pour manifester quelque chose qui ne s'inspi-

re pas de l'esprit de ce monde. C'est pourtant la proposition que Jésus nous fait, à titre transitoire : « être dans ce monde comme n'en n'étant pas ». Cela veut dire que les institutions du monde doivent être saisies à la fois pour être converties et à la fois pour rendre réellement le service auquel elles prétendent théoriquement.

Il faut d'abord préciser ce que l'on attend pour soi des placements financiers. En gros, il y a deux attentes possibles. La première correspond à la trésorerie. Il y a décalage dans le temps entre le rythme des ressources et celui des dépenses. Les soldes positifs doivent être prémunis au moins contre l'érosion monétaire. Les placements de trésorerie comportent une nécessité de liquidité élevée. Il faut pouvoir les réaliser dans un délai court, et sans perte notable. La seconde attente correspond à des excédents importants, résultant la plupart du temps de réalisations foncières ou immobilières exceptionnelles ou de profits considérables. Le besoin de liquidité est alors moins contraignant.

Je propose d'examiner quelques formes de placements possibles pour utiliser judicieusement les possibilités institutionnelles en vue du *témoignage* de la foi. Cela fera trois chapitres : 1. les placements à court terme avec préférence pour la liquidité ; 2. les placements à long terme ; 3. les institutions collectives à mettre en place.

Mais, avant d'en venir là, je voudrais rappeler avec vigueur que l'on doit prendre aussi en considération les placements à fonds perdus, dès lors qu'ils contribuent puissamment au témoignage évangélique. Avant de penser rendement financier, il faut penser aussi don ou imposition volontaire. Les formes de don peuvent être nombreuses. Je me bornerai à signaler les institutions que l'Eglise met en place pour y satisfaire. Je pense au C.C.F.D. (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), qui est en France l'organisme chargé de la « campagne de carême ». Je pense aussi aux organismes voués à l'éveil de l'opinion publique, en matière de développement et de droits de l'homme, et qui vivent de peu : la Commission Justice et Paix, le Centre Lebreton (Foi et Développement), par exemple. Je pense à des mouvements comme l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) ou Pax Christi, ou ATD (Aide à Toute Détresse) — Quart Monde. L'imposition volontaire est également une forme majeure de témoignage : elle est possible au C.C.F.D. Il en existe de semblables en bien d'autres pays. La participation à ces organismes manifeste directement la capacité de don dont nous sommes capables, même quand nous ne sommes pas riches.

1. Les placements à terme court, à forte liquidité

Toute somme d'argent, non stérilisée par un « bas de laine », est utilisée par le circuit financier. L'argent qui dort en compte-courant sert à la trésorerie de l'Etat, et celui qui dort en compte-courant dans les banques sert au crédit à court terme nécessaire aux entreprises pour leur trésorerie. Cet argent n'étant pas rémunéré et ne constituant en général qu'un reliquat ne constitue pas réellement un placement au sens où on l'entend habituellement. Il n'en est pas moins utile d'avoir conscience qu'en réalité cet argent ne dort pas et qu'il a des usages différents selon l'endroit où il est déposé. A ce titre un très grand nombre de nos concitoyens contribuent sans le savoir au fonctionnement de l'économie.

Un placement rémunéré se justifie si l'on dispose d'excédents saisonniers, d'excédents réguliers, ou d'une épargne destinée à financer à terme une grosse dépense. Ce placement doit être assorti d'une grande sécurité et d'une grande possibilité de liquidité. Il faut pouvoir disposer de la somme voulue au bon moment sans pâtir d'un engagement à terme. Plusieurs possibilités sont alors offertes, dont les finalités et les virtualités sont variables. Je ne décris ici que celles de la France, que je connais mieux que celles des pays étrangers où elles ont leur équivalent.

Les placements à la Caisse d'Epargne ou au Crédit mutuel, sous forme de livrets A ou B, constituent un moyen de rémunération commode, bien que l'intérêt servi ne prémunisse pas entièrement, il s'en faut, contre l'érosion monétaire. La plus grande partie des fonds collectés de cette manière aboutit à la Caisse des Dépôts et Consignations qui les utilise principalement pour le financement de l'habitat social et des équipements sociaux des collectivités locales et accessoirement en participations, notamment à des filiales, dont certaines contribuent au développement du Tiers Monde ou à l'aménagement du territoire. En première approximation, pour des sommes relativement peu importantes, cette forme de placement est commode et populaire, et sa finalité peu discutable.

Une autre forme de placements, qui suppose une possibilité ou une volonté d'épargne pendant un certain nombre d'années, ce sont les comptes à terme dans les banques ou les bons du Trésor, dont la rémunération croît avec le terme, et dont la finalité est respectivement le crédit aux entreprises et la trésorerie de l'Etat.

Dans les mêmes conditions on peut envisager d'acquérir des actions et obligations. La manière traditionnelle de procéder consiste à gérer un portefeuille de titres. De cette manière, on est assuré d'une certaine possibilité de mettre en œuvre des choix, celui consistant à boycotter des entreprises aux finalités incompatibles

avec l'Évangile ou la justice pour les pauvres, celui consistant au contraire à soutenir des entreprises dont les finalités sociales, ou servant le développement des peuples pauvres, sont intéressantes.

Mais la gestion d'un portefeuille suppose des expertises souvent exorbitantes dont la plupart d'entre nous sont incapables. Force est donc de s'en remettre à un intermédiaire financier. Rémunéré à la commission, et habité par l'idéologie du rendement que j'ai décrite tout à l'heure, il va s'efforcer de réaliser des placements sûrs qui rapportent le plus possible au détenteur de capitaux et à lui-même. On s'interdit ainsi un contrôle sur les entreprises soutenues par lui. Certes, on peut toujours lui demander de boycotter telle ou telle entreprise, mais cela suppose une information dont le manque habituel est précisément ce qui conduit à recourir à un intermédiaire financier. Au surplus un portefeuille-titres a l'inconvénient de ne pas toujours pouvoir être liquidé dans de bonnes conditions, en cas de besoin.

Depuis quelques années, ont été créées en France des sociétés d'investissement à capital variable (SICAV). Elles facilitent la liquidation et, en répartissant largement les risques, introduisent une sécurité précieuse. Elles permettent une participation au marché financier de catégories d'épargnants rebutés par les contraintes de gestion des portefeuilles-titres. Il existe environ 120 SICAV dont le portefeuille de valeurs comporte, pour chacune, une composition déterminée à l'avance. On peut donc choisir entre différents types de compositions, calculées selon que l'on s'intéresse à la constitution d'un capital sans cesse croissant ou à l'obtention d'un revenu important.

Dans tous les cas de figure, gestion personnelle d'un portefeuille-titres, gestion d'un portefeuille par un intermédiaire financier, ou participation à une SICAV, on dispose de facultés, même minimes, d'intervention. On a le droit de dire que l'on souhaite ne pas être impliqué dans le soutien d'entreprises dont on conteste les finalités ou, au contraire, de vouloir soutenir des entreprises à vocation sociale évidente, même si elles ne sont pas immédiatement les plus rentables. Cela suppose diverses démarches : discussions avec le conseiller financier de la banque qui gère nos fonds, participation aux assemblées générales de certaines entreprises, à tout le moins, envoi de pouvoirs conditionnels, participation aux assemblées de SICAV, ou correspondance avec les responsables desdites SICAV. Cela se fait déjà, timidement. Dans mon courrier, bon nombre de banquiers signalent qu'ils doivent maintenant donner des explications sur la finalité des placements alors qu'il y a

peu de temps encore, leur clientèle essentiellement capitaliste ne les interrogeait que sur le montant des dividendes. C'est une percée qu'il faudrait confirmer. Pourquoi une accentuation de ces discussions ne conduirait-elle pas à la création, par certaines banques, de SICAV pour militants et associations religieuses et humanitaires ? Si vraiment les entreprises ont besoin d'argent, pourquoi les banquiers n'accepteraient-ils pas ce détour pour mobiliser une épargne réticente ?

Resterait à définir des « listes noires » et des « listes roses » : les entreprises trop éloignées du témoignage que l'on veut donner et celles au contraire dont les finalités sociales sont évidentes. Cela suppose une information et des éléments d'appréciation qui ne sont réunis nulle part en fonction de ce but-là. On a vu d'ailleurs que le choix entre les bonnes et les mauvaises sociétés n'est pas aisé, de quelque manière que l'on se tourne.

A défaut d'institutions pour le discernement, qu'il faudrait mettre en place, quelques éléments de choix peuvent être proposés. Il est clair que des sociétés émanant de régimes contestables et ayant en même temps des finalités contestables devraient être écartées de nos soutiens : je songe à des usines d'armement où ceux-ci représentent en permanence plus de la moitié du chiffre d'affaires. Je songe à des sociétés comme la De Beers, à capitaux principalement sud-africains, qui a le monopole de la commercialisation mondiale du diamant. Je songe aussi aux sociétés d'aliments pour bébés qui, ne pouvant plus vendre assez de lait en poudre en Europe, s'efforcent de dissuader les femmes du Tiers Monde d'allaiter, créant des besoins que la pauvreté empêche de bien satisfaire, et amenant de nombreux décès de nourrissons. Comment un païen réagirait-il en sachant que des chrétiens, et plus encore des institutions religieuses, tirent des revenus de sociétés qui servent la guerre ou l'exploitation d'êtres aux droits humains minorés ?

Pareilles listes ne sont pas faciles à établir dans tous les cas. Ne faudrait-il pas encourager les firmes à élaborer elles-mêmes en commun des codes de conduite qu'elles s'engageraient à respecter ? De tels codes sont actuellement étudiés pour les investisseurs internationaux œuvrant dans le Tiers Monde, par des organismes des Nations Unies. Ils devraient pouvoir, peu à peu, constituer des indications pour une pratique assainie des placements.

En attendant, un dialogue confiant et répété avec le banquier reste la mesure la plus immédiate et la plus efficace, si elle est largement pratiquée. A défaut d'aboutissement, reste à se replier sur des établissements financiers à forme mutuelle ou coopérative, aujourd'hui souvent négligés mais qui peuvent tout aussi bien

que les grandes banques ayant pignon sur rue, utiliser convenablement l'argent dont nous pouvons disposer.

2. *Les placements à long terme*

On peut avoir la disposition d'une somme non négligeable dont l'emploi est programmé à long terme. C'est le cas d'un héritage, d'un don ou legs important, du fruit d'une cession foncière ou immobilière. Le problème consiste alors à placer ces fonds de telle manière qu'ils soient prémunis contre l'érosion monétaire et qu'ils aient si possible une utilité sociale. Le besoin de liquidité étant secondaire, on peut recourir aux valeurs mobilières et capitaliser les revenus que l'on en tire, de la manière qui a été indiquée tout à l'heure. Mais bien d'autres utilisations doivent être envisagées. J'en vois quatre catégories : la pierre, les entreprises, la forêt, les emprunts d'Etat.

A. *La pierre* donne le sentiment de solidité, de pérennité du capital. Les plus-values que l'on en tire sont plus ou moins importantes selon les époques de l'histoire, mais le capital constitué par les biens immeubles conserve sa valeur réelle dans le temps, voire enregistre des plus-values souvent notables. Quand on se fait promoteur ou que l'on acquiert des appartements pour les louer, il faut se demander si l'on va suivre la tendance du marché ou si l'on va tenter de la contrarier.

La tendance du marché, dans beaucoup de pays d'Europe, c'est de faire des appartements de grand standing au cœur des villes et de pratiquer des loyers en rapport, ce qui conduit à ce que seuls les plus fortunés puissent y accéder. C'est ainsi que le monde populaire se trouve en grande partie rejeté dans des périphéries lointaines sous-équipées. Ne faudrait-il pas, dans une certaine mesure, permettre le logement en ville de familles modestes, l'accueil dans des foyers proches des universités de jeunes aux ressources modestes ? Cela comporte évidemment un sacrifice de ressources, mais signifie visiblement que c'est l'Évangile qui est moteur et non le meilleur rendement. De même on peut imaginer de favoriser le logement de familles modestes dans les périphéries des villes sous la forme de logements décents à loyer accessible, au milieu d'espaces verts et avec des équipements collectifs suffisants, supérieurs aux normes qu'autorise le simple jeu du marché. L'une des manières de procéder, c'est par exemple celle du Mouvement d'Aide au logement, qui dispose du patronage de l'Archevêque de Paris. Il vise à faire accéder à la propriété des familles ouvrières qui ne peuvent pas faire d'apport personnel initial. Pendant vingt ans, le loyer payé est affecté au remboursement du capital prêté mais

sans intérêt. Au terme des vingt ans les locataires deviennent propriétaires. L'argent est fourni par des souscripteurs d'obligations dont le montant est réévalué chaque année à l'aide de l'indice du coût de la construction. Les souscripteurs retrouvent ainsi le capital qu'ils ont investi, mais ils ont accepté le sacrifice de l'intérêt. L'amortissement des obligations se fait tous les ans par tirage au sort. La finalité sociale d'un tel placement est évidente.

B. *La prise de participation dans des entreprises.* Les participations aux grandes affaires se font par le marché financier, et j'en ai déjà parlé. Il faut rappeler ici que globalement, dans notre pays, ces grandes affaires ne créent plus d'emploi depuis longtemps déjà. Au contraire les progrès de la productivité et l'âpreté de la concurrence internationale les conduisent à réduire leurs effectifs. Ce sont les entreprises de petite et moyenne taille qui embauchent de la main-d'œuvre. Il est donc souhaitable de s'engager, à titre d'associé, dans la constitution de telles entreprises. La finalité sociale d'un tel placement est évidente. Il comporte en revanche un risque, qui est celui de tout entrepreneur. Bien entendu une réflexion préalable s'impose quant au but que s'assignent les entreprises que l'on entend aider ainsi. L'emploi ne saurait suffire à justifier des activités frivoles ou nuisibles.

Il y a un mode de participation qui, peut-être, va s'avérer opportun dans les années qui viennent et que je ne puis qu'évoquer sans plus, faute d'expérience suffisante. Je veux parler de ce que l'on nomme d'ores et déjà « l'économie parallèle ». Le corps social ne peut demeurer sans réaction devant la masse et la durée du chômage et spécialement du chômage des jeunes. L'une des réactions spontanées à cette situation, c'est l'apparition d'une activité multiforme, de nature artisanale, destinée à satisfaire des besoins assagis par ailleurs. La production de ces biens et services échappe aux règles de la société de consommation et tient le plus grand compte de la qualité, de la sobriété, de la pureté, de la convivialité, de l'écologie. Les idées ne manquent pas en ce domaine, mais souvent elles ne peuvent aboutir, faute d'un minimum de connaissance de la gestion et faute du minimum de capitaux de départ. Je suis persuadé que les initiatives vont se multiplier de conseils de gestion donnés dans le cadre des moyens de formation existant déjà. Resteront les capitaux de départ ! Il y a là une destination sociale évidente pour des fonds à placer à long terme. Bien entendu il y a, là aussi, des risques.

C. *Les replantations forestières* deviennent un moyen de placement à long terme qui mérite attention. Il ne fournit pour l'instant presque pas de revenus mais protège efficacement le capital contre

l'érosion monétaire et laisse espérer des plus-values à long terme. Comme il est rare que l'on puisse investir à si long terme sans avoir besoin un jour du capital engagé, les institutions financières ont mis au point des formules de copropriété qui permettent un accès plus facile. On sait qu'en plus de son utilité directement économique la forêt a une importance écologique ; elle est nécessaire à l'équilibre de la biosphère. Reboiser devient une haute finalité sociale.

D. Il y a enfin *la souscription aux emprunts d'Etat*. Ils sont assez nombreux et offrent une gamme étendue de choix. Il y a les emprunts du Trésor, destinés à financer le déficit du budget. Il y a les grands services publics : Electricité de France, Gaz de France, Postes et Télécommunications, qui permettent le financement des centrales électriques ou du réseau moderne des télécommunications. Il y a surtout les emprunts des organismes spécialisés dans le développement de l'habitat ou dans les équipements communaux. Ce sont les emprunts de la Caisse des Habitations à loyer modéré, de la Caisse d'Équipement des collectivités locales, du Crédit Foncier, etc. Là encore la finalité sociale est évidente. Le risque est faible au regard de celui de l'entreprise signalé plus haut.

Voilà terminé ce petit panorama des possibilités de placements à long terme et à faible liquidité. Je voudrais ajouter une remarque. Un chrétien qui choisit des placements à long terme sur le critère des finalités sociales plus que sur celui du rendement prend le risque de voir son capital s'amenuiser. Il peut s'en préoccuper pour ses vieux jours ou pour sa descendance et se troubler à l'idée de courir des risques qui peuvent précipiter la consommation du capital. Entre le don et la prudence, comment choisir ? Difficile question. Pour moi, dans la foi, il faut toujours se poser la question du don avant d'écouter le chant de sirène de la prudence.

C'est, je le répète, dans le don que réside notre témoignage. Si les chrétiens ne prennent pas de risques pour la foi, qui croira à ce qu'ils disent ?

3. *Les nécessaires médiations*

A entendre ce que je viens de dire dans cette seconde partie, une question vient immédiatement à l'esprit. Comment peut-on imaginer vraiment de pratiquer le discernement et de s'engager sur des voies un peu nouvelles de placements financiers, alors qu'il faudrait, pour le faire, réunir tant d'expertises que c'est inimaginable pour un chrétien isolé ? C'est trop compliqué et mieux vaut, pensera-t-on, s'en remettre aux conseils éclairés des organismes civils gestion-

naires de fonds, quitte à dialoguer avec eux pour qu'ils nous évitent les incidences grossières.

Il faut, c'est vrai, faire a priori confiance, aux gestionnaires de fonds. En dernière analyse c'est bien aux institutions de la cité qu'il faut recourir. Mais dans l'état actuel des choses, cela revient à pactiser avec des finalités étrangères ou contraires au témoignage que l'on veut donner. Dans ces institutions on va se retrouver, animés de l'esprit du don, avec d'autres qui songent naturellement au meilleur rendement financier. On ne pourra que difficilement faire comprendre ce que l'on recherche et, plus encore, on ne pourra pas en obtenir l'exécution. La simple expérience de participation à une assemblée de copropriétaires d'un immeuble montre bien ce que je veux dire.

Qu'on le veuille ou non, l'aboutissement d'un témoignage pour l'Evangile implique la création entre nous d'organismes médiateurs, réunissant les compétences multiples requises par la difficulté du sujet, notamment quand il s'agit de placements financiers à court ou moyen terme.

Il y a deux ans, parlant aux économes des instituts religieux masculins, j'avais répercuté l'idée, qui n'est pas de moi, que les ordres et congrégations, les évêchés et les mouvements et associations d'Eglise se dotent d'un organisme bancaire de crédit mutuel. L'avantage théorique était triple : seul un tel organisme pouvait compenser l'irrégularité dans le temps des recettes et dépenses de ses adhérents, seul il pouvait recevoir une dotation commune de l'Etat au titre de l'encouragement aux activités sociales de ses membres, seul il pouvait se doter des concours techniques pluridisciplinaires permettant de réaliser le témoignage de pauvreté et de don au travers des placements financiers et de répartir les risques de manière convenable entre toutes les parties prenantes.

Pourtant cette idée n'a pas été entendue. Je me demande pourquoi. On peut imaginer que personne ne tient à ce qu'un organisme ayant pignon sur rue manifeste publiquement que l'Eglise a encore des revenus et des patrimoines. Mieux vaut, pense-t-on, se débrouiller discrètement, chacun dans son coin, que de monter des opérations qui accompagneront d'un cliquetis monétaire ce qui touche à l'Eglise. Est-ce tellement mieux que de vivre à cet égard dans une clandestinité claire-obscur ? Pourtant les estimations que l'on peut faire des revenus de l'Eglise en France montrent qu'elle ne court pas le péril de paraître trop riche. De toutes façons, s'il y avait péril, ce serait hypocrisie que de le cacher. Un témoignage comme celui que l'on veut bâtir exige de toutes façons une transparence publique. Je crois moi qu'une mutualité constituée pro-

gressivement comme je viens de le dire fait partie du témoignage. Ce qui est contraire à celui-ci, c'est le chacun pour soi. L'aide mutuelle est l'expression même de la communion ecclésiale. On la voit en œuvre dans les Actes des Apôtres.

Elle devrait aboutir, en fonction des opportunités qu'offre la législation, à un certain nombre de « conseils » techniques permettant la réalisation du témoignage. Ces conseils devraient mêler des experts de diverses provenances : techniciens, théologiens, moralistes, militants et détenteurs de capitaux à placer. Ils devraient être au service des instituts religieux, des diocèses, des paroisses, des mouvements et aussi des chrétiens, voire des païens, qui voudraient transformer le monde dans le sens d'une humanisation et d'une justice plus grandes qu'aujourd'hui. Ce n'est d'ailleurs que l'actualisation d'une pratique historique des Eglises. Longtemps avant qu'elles soient relayées par les pouvoirs publics, elles ont inventé des institutions de développement comme l'école et l'hôpital. Pourquoi aujourd'hui n'inventeraient-elles pas des institutions de développement liées au destin économique des pauvres dans notre pays et dans le Tiers Monde, qui seront plus tard relayées par les pouvoirs publics quand la solidarité nationale et internationale sera ressentie comme aussi nécessaire que l'instruction et la santé aujourd'hui ?

Cela me paraît d'autant plus opportun que les experts disponibles pour cela ne vont pas tarder à proliférer. L'une des manières actuelles de résoudre la question du chômage consiste en effet pour quelques années à mettre en préretraite des cadres qualifiés et pleins de force. Défrayés de besoins financiers par la retraite, ils sont surtout atteints par le mal d'une inaction brutale qu'ils ne demandent qu'à surmonter. Pourquoi ne pas leur permettre d'exercer bénévolement leurs talents comme c'est déjà le cas dans divers secteurs de la vie associative ?

*

* *

Il est temps d'arrêter, sinon de conclure. Conclure m'est encore impossible, comme je l'ai dit en commençant, car presque tout est encore à inventer. L'important à souligner à nouveau, me semble-t-il, c'est le passage d'une recherche éthique, qui tourne vite à la casuistique et à la justification, à la recherche d'un témoignage donné à travers toutes les activités humaines, y compris les activités économiques et financières, qui sont décisives dans notre monde contemporain. Cela ne veut pas dire que la constitution d'une éthique soit absolument impossible, mais elle est rendue difficile en

l'absence d'une conversion telle que celle qui est demandée par le Christ.

Le témoignage, lui, peut être bâti, manifestant une intention de traduire la conversion à quelque chose de la radicalité évangélique, sans trop s'embarrasser de la complexité des choses. Bâtir un témoignage comme celui de l'Evangile, ce n'est pas un simple bon vouloir de chacun dans son coin. Cela demande des médiations, des services, des expertises. La proposition de Dieu de se faire don, pour être comme lui, est certes écrite en clair dans les textes que nous révérons et méditons. Mais depuis la Pentecôte elle est aussi présente au cœur des sociétés humaines comme une sorte de souffle qui soulève en toutes sortes de mouvements toutes sortes de catégories d'hommes. Il en est beaucoup, aujourd'hui encore, qui s'efforcent, dans une sorte d'obscurité générale, de créer des codes et des institutions finalisant la vie collective vers le progrès humain et pas seulement vers la domination de l'homme par l'homme.

Des éléments épars d'une sagesse, à défaut d'une éthique qui s'avérerait indiscutablement universelle, courent un peu partout, parce que l'Esprit du don de Dieu est sur tous les chantiers.

C'est un appel pour notre espérance. Il devrait nous conduire à plus d'audace et d'imagination pour cristalliser en institutions appropriées tant de réponses éparses à l'unique appel de l'Esprit !